

DELIBERATION N° 2024.02.04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 15 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 février, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Étaient présents :

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;

Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Yves MARTIN, Conseillers délégués.

Charline DECARNIN, Marie-Claire NAESSENS, Olivier MORVAN, Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS ayant donné procuration à Judith TERNIER

Théo VANENGELANDT ayant donné procuration à Christelle DELEPLACE

Maurice VANDEWALLE ayant donné procuration à Ludovic PROISY

Était absent :

Fabienne MEPLON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024.02.04

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INTERM'AIDE

M. LE MAIRE EXPLIQUE que l'association Interm'aide a fait parvenir à la collectivité de Vendeville sa proposition de nouvelle convention pour mise à disposition de personnels pour effectuer des tâches ponctuelles, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cette convention permet, en cas de nécessité, le remplacement d'agents ou de renforts occasionnels dans le cadre d'opérations spécifiques relatives à l'entretien des bâtiments communaux - notamment les espaces scolaires et péri- scolaires, espaces techniques et espaces verts.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de reconduire cette convention sur 12 mois pour 2024.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré, DECIDE de reconduire la convention avec l'association INTERM'AIDE



DECIDE A L'UNANIMITÉ la reconduction sur 12 mois pour 2024 de la convention avec l'association INTERM'AIDE

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 26 février 2024

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,



Charline DECARNIN